



suite usurpation d'identité et commande faite à mon nom

Par momo17, le 11/12/2010 à 11:21

J'ai envoyé tout à france contentieux. Ensuite deux semaines après je les ai rappelé et là ils m'ont dit que la copie d'identité était illisible ainsi que l'attestation sur l'honneur. J'ai renvoyé le tout une première fois, j'ai rappelé ils m'ont fait pour réponse qu'ils n'ont rien reçu, ça se répète une deuxième fois (j'avais rappelé), et rebelotte une troisième fois et là il y a une dame qui m'a répondu j'ai reçu votre mail et il est classé dans notre "dossier". Entre temps, j'ai cru qu'ils allaient faire suivre chez "pixmania" et bien non ce jeudi 9 décembre 2010 je reçois une autre lettre de france contentieux l'intitulé exacte c'est "AVIS DE PRISE DE TITRE EXECUTOIRE" qui me demande de régler la somme sous huitaine c'est à dire dans la semaine prochaine semaine du 51. Et c'est écrit " il a donc été décidé de saisir le tribunal compétent et il sera sollicité du tribunal que vous soyez condamné au paiement des sommes dues outre les frais d'avocat et les dommages et intérêts pour résistance abusive". Je trouve cette lettre un peu abusée quand même, me traitant comme si je suis un voleur et m'oblige de payer une commande que je n'ai pas faite.

J'ai oublié de vous dire que j'ai pas de compte en banque, ni de carte bancaire, juste une compte épargne. Comment le magasin a t-il fait pour accepter une commande sans faire des recherches. Ils ont ma carte d'identité parce que la personne en question concernant le boulot proposé m'avait demandé copie de ma carte d'identité, c'est pour cela qu'ils l'ont en leur possession.

Je fais appel à vous et pouvez me dire ce que je dois faire. S'il y a quelqu'un qui pourrai me renseigner avant les huit jours. Je n'étais pas été par le tribunal pour être juger pour cette sordide affaire.

Je vous remercie beaucoup si vous pouvez m'aider, car je suis dans une impasse et au chômage.

momo17